



Ad

[◀ COMMUNES](#)

## Lunay se dote d'un second composteur pour les biodéchets

Publié le 25-10-2023 à 15:00 | Mis à jour le 25-10-2023 à 15:00



Le composteur partagé a été installé.

© (Photo NR)

C'est une des dispositions de la loi contre le gaspillage alimentaire de février 2020. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri à la source, la collecte et la valorisation des biodéchets seront obligatoires pour tous les Français. Ils devront posséder un bac à compost à leur domicile ou déposer leurs biodéchets dans les bacs de compost mis à la disposition par les communes dans l'espace public.



la Bourboule. Le premier a été installé en avril 2022, rue du Lorieux.

## Accès gratuit au bac à compost sur inscription

Afin d'aider les utilisateurs à appréhender le fonctionnement de ce mode de traitement, ValDem, le Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets du Vendômois, qui finance le projet et le matériel, a fait appel à l'association d'éducation environnementale Athéna, de Sargé-sur-Braye, pour l'installation et le suivi des composteurs. L'accès, gratuit, à ce bac à compost collectif « *se fait sur inscription et chaque foyer se voit remettre un bioseau dans lequel devront être déposés les déchets organiques, à l'exception de la viande et du poisson, en autres. Ce seau muni d'un couvercle hermétique permettra le stockage et le transport des déchets sur le site* », explique Nathalie Onof, éducatrice à l'environnement de l'association Athéna.

Ensuite, il faudra environ 9 à 12 mois de maturation pour obtenir du compost qui profitera au jardin et pots de fleurs des utilisateurs. Depuis le lancement du dispositif, 29 composteurs ont été installés sur le territoire. « *Nous avons un objectif de dix par an, nous en sommes à treize pour cette année* », précisait Nathalie Onof et d'ajouter : « *En compostant les biodéchets, on peut réduire de 30 % le poids de nos ordures ménagères.* »

LUNAY COMMUNES

Marie-Laure Beaudier

### Sur le même sujet

